EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2017

Convoqué le vendredi 24 novembre 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony PONTET

OBJET : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE RESERVATION POUR DEUX LOGEMENTS RELEVANT DU CONTINGENT COMMUNAL AU TITRE DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SA D'HLM NEOLIA POUR SON OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 26 LOGEMENTS HLM DANS LA RESIDENCE JARDINS ET BASTIDES SISE QUARTIER DE FONT DE GARACH, AVENUE DE MIMET

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	Procuration
GUIDINI-SOUCHE Johanne	Procuration
PARDO Bernard	Procuration
KADRI Zahia	Procuration
PARLANI René	Procuration
BARBE Françoise	
TOUAT Didier	
SEMENZIN Véronique	
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène	Procuration
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	
LEPOITTEVIN Clément	Absent

Nombre total de conseillers	:	35
Présents à la séance	:	28
Nombre de pouvoirs	:	06
Absent à la séance	:	01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Par délibération en date du 6 avril 2017, vous m'avez autorisé à accorder la garantie d'emprunt de la commune à la société anonyme d'HLM NEOLIA pour des prêts PLUS et PLAI contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, afin de financer l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 26 logements HLM, Quartier Font de Garach, Avenue de Mimet à Gardanne.

Conformément aux dispositions de l'article R.441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, le total des logements réservés aux collectivités territoriales, en contrepartie de l'octroi de la garantie financière des emprunts, ne peut représenter plus de 20 % des logements de chaque programme.

La Commune ayant garanti 45 % des emprunts relatifs à l'acquisition de ces logements locatifs sociaux, elle bénéficie du droit de désigner les occupants pour 45 % du contingent des logements garantis au titre de la garantie d'emprunt, soit deux (2) logements.

Afin de déterminer précisément les modalités de gestion des logements relevant du contingent communal en contrepartie de l'octroi de la garantie d'emprunt et les modalités de fonctionnement et la durée de cette garantie, il convient de régir les rapports entre la SA d'HLM NEOLIA et la Commune de Gardanne par le biais de la convention ci-annexée pour l'opération dénommée Jardins et Bastides, sise Quartier Font de Garach, Avenue de Mimet.

La convention dite de garantie d'emprunt prévoit qu'en contrepartie de l'octroi de cette garantie, la ville bénéficie du droit de désigner les occupants de deux logements dans cette opération, comme sus indiqué, pendant la durée des emprunts, soit durant 60 ans.

La convention de réservation détermine, quant à elle, les logements relevant du contingent réservataire mis à disposition de la commune et les modalités des procédures d'attribution et leur fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 27 Majorité Municipale – **Abstentions** : M. Garella (2)/Mme Martinez/M. Rigaud/M. Amic/ M. Baldo/Mme Apothéloz, l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention dite de réservation avec la SA d'HLM NEOLIA pour l'opération d'acquisition en VEFA, dénommée Jardins et Bastides, sise Quartier Font de Garach, Avenue de Mimet à Gardanne, par laquelle les modalités de mise à disposition, de gestion et d'attribution des logements réservés à la Commune sont régies.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI
SIGNE

MAIRIE DE GARDANNE (Bouches-du-Rhône)

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 01 DEC. 2017

AFFICHÉE LE : 01 DEC. 2017

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 01 DEC. 2017